

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY

Le 19 Décembre 2017

Présents : Jacques **BARDIOT**, Joël **BUFFAULT**, Paula **CHAUSSENOT**, Etienne **CORDONNIER**, Bernard **DAMOISEAU**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Pierre-Marie **DELANOY**, Marie-Paule **DUBREUIL**, Jérôme **JOMIER**, Magalie **MASSAUX**, Jérôme **MERLIN**, Michel **RAYON**, Régis **REGRAIN**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Absents excusés : Anne **BODARD** a donné un pouvoir à Anne **THOMINET**,
Anne-Sophie **GALLON** a donné un pouvoir à Louis de **CAUMONT LA FORCE**,
Karine **KREMER** a donné un pouvoir à Françoise **TULARS**,
Solange **MALTET** a donné un pouvoir à Marie-Paule **DUBREUIL**,
Alexandre **SOUDRY** a donné un pouvoir à Bernard **DAMOISEAU**.

Absents : David **GUILLAUME**, Charles **PLESSE**, Isabelle **SILNIQUE**, Laurence **VAYSSIE**.

1) INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR) partie Vitray

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour les chemins à inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnées sur une partie de la commune déléguée de Vitray.

- a) Conservation des chemins suivants :
 - chemin des Arpents,
 - chemin vicinal n°8 dit de Saloup,
 - chemin des Godignons au CD 145,
 - chemin de la RD 978 à la ligne de la Galèze.
- b) Inscription des chemins suivants :
 - prolongement du chemin des Arpents,
 - prolongement du chemin n°8 dit de Saloup,
 - chemin de la fontaine Saint Eloi.
- c) Déclassement :
 - partie goudronnée du chemin n°8 dit de Saloup,
 - chemin vicinal n°6 dit de Jovinière,
 - chemin rural de Faix.

La commune s'engage à l'entretien, à la conservation du caractère public et à l'ouverture des chemins inscrits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

2) INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR) partie Meaulne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour les chemins à inscrire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnées sur une partie de la commune déléguée de Meaulne.

- a) Conservation des chemins suivants :
 - ancien chemin d'Urçay,

- chemin des Justices,
- chemin des Ventes (devenu chemin rural n° 27),
- chemin des Alliers aux Prugnaudons,
- chemin des Alliers à la Bernu,
- chemin du Plaix,
- chemin de Montbout à Valigny,
- chemin du Ronchat (devenu chemin rural n° 28),
- chemin du Dagouret (devenu chemin rural n°26 et chemin communal n° 2),
- chemin des Seignes,
- chemin de la Grande Grange,
- chemin du Plaix au chemin de la Grande Grange,
- chemin rural n° 22 de Faix à Moulin Mas,
- chemin de halage du Canal du Berry.

b) Inscription des chemins suivants :

- chemin rural de la Chapelle aux Rothards,
- chemin rural des Marmourets,
- chemin rural du Vernet,
- chemin du Village de Magnoux,
- chemin rural de la Côte Mallet,
- chemin de la Source à La Bourdinière,
- chemin de la Bie aux Prugnaudons,
- chemin rural de la Garne,
- chemin rural dit des Brosses à Fay,
- chemin longeant le ruisseau de Faix.

c) Déclassement

- chemin communal n°7 des Alliers au château des Alliers
- partie goudronnée du chemin rural n° 22 de Faix à Moulin Mas
- chemin communal n°8 du Moulin Mas
- chemin rural n° 25 dit du Cabot

La commune s'engage à l'entretien, à la conservation du caractère public et à l'ouverture des chemins inscrits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

3) ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU CANAL DE BERRY

Délégué titulaire : Mr Pierre-Marie DELANOY a été élu à l'unanimité.

Délégué suppléant : Mr Jérôme MERLIN a été élu à l'unanimité.

4) CANAL DE BERRY A VELO : CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette convention concerne les conditions d'intervention du syndicat « canal de Berry » en vue de la réalisation et de la gestion d'un itinéraire cyclable situé sur les berges du Canal de Berry, plus précisément l'entretien, le fauchage, l'égoutage des abords, la surveillance des infrastructures, etc...

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention.

5) PROTECTION SOCIALE DES AGENTS (PREVOYANCE) : PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Meaulne avait décidé de participer (à hauteur de 20 € pour un agent à temps complet et proportionnellement au temps de travail pour les autres agents) aux contrats prévoyance

labellisés souscrits par ses agents. Suite à la création de la commune nouvelle Meaulne-Vitray, il faudrait étendre cette participation à tous les agents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

6) CHOIX DU LOGO DE LA COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, suite à la présentation des différents logos lors de la séance du 26 octobre dernier, de confirmer son choix.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le logo de Mme Angélique BRARD (2 Arcs de Cercle un bleu et un marron terminé par une feuille de chêne avec Meaulne –Vitray à l'intérieur)

7) REDEVANCE ASSAINISSEMENT : TARIFS 2018

Le Conseil Municipal fixe (18 pour, 2 contre et 1 abstention) les tarifs de la redevance d'assainissement au titre de l'année 2018 ainsi qu'il suit :

Elément	Tarifs 2017	Tarif 2018
Charges fixes	52.50 €	55 €
Consommations	1.76 €	1.90 €

La redevance de modernisation des réseaux de collecte, fixée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, passe de 0.19 € à 0.18 € par m³.

8) MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE TECHNIQUE D'EXPLOITATION ROUTIERE D'AINAY LE CHATEAU

Face à l'intention du Conseil Départemental de supprimer le CTER d'Ainay le Château et de redéployer son personnel sur d'autres antennes, le Conseil Municipal entend s'opposer à cette décision.

Le Conseil Municipal estime qu'il doit se battre pour conserver tous les sites de la Direction départementale des routes dont le maillage actuel sur le territoire de notre communauté de communes assure un service public efficace, à la hauteur des enjeux de sécurité routière et de réactivité en cas d'intempérie, neige, inondation, tempête.

Questions diverses

Agence de l'Eau Loire Bretagne : cette dernière autorise le commencement des travaux de la nouvelle station d'épuration sans pour autant nous confirmer son subventionnement.

Téléthon 2017 : La fête des Lumières a permis de remettre à l'AFM-Téléthon 2173,50 €. La municipalité remercie les donateurs et les bénévoles.

Travaux voirie goudronnée : suite aux travaux engagés par la communauté de Communes sur les voies communales goudronnées, diverses malfaçons ont été remarquées. Le délégué de la voirie et le directeur de la Communauté de Communes vont répertorier les travaux à reprendre.

Evacuation des eaux pluviales lieudit Les Arpents : une visite sur place est programmée le samedi 23 décembre à 11h.

Vœux 2018 : la cérémonie des vœux pour les communes déléguées de Meaulne et Vitray aura lieu à la salle Alain Fournier de Meaulne le samedi 13 janvier à 17h.

Prochain conseil municipal : jeudi 25 Janvier 2018 à 19h30 salle du Conseil à Meaulne



